

Factures eau edf gaz faites par propriétaire : recours

Par Jennifer21, le 02/02/2010 à 16:37

Bonjour,

Je souhaiterais avoir un renseignement mais pour ceci il faut que je vous expose ma situation :

Nous avons habité dans un appartement tenu par un particulier pendant 1 an et demi. L'eau, l'EDF et le Gaz étaient à son nom et collectifs --> il faisait ses factures au prorata mais sans de preuves sur nos consommations réelles.

Ce dernier nous effectuait les factures tous les 6 mois environ...

Les deux premières factures étaient toujours aux alentours de 250 €... Nous avons quitté notre logement le 31 Aout 2009 dernier (en respectant bien toutes les démarches obligatoires) et celui-ci ne vient que de nous faire parvenir aujourd'hui, 2 Février 2010, les factures d'Eau, EDF, et Gaz des mois de Février 2009 à Aout 2009, mais cette fois ci avec un montant exorbitant, soit 650 €. Toujours sans aucunes preuves puisque ces factures sont faites par sa main...et sur la base de seules estimations.

Sommes nous obligés de payer cette facture? Peut-il avoir un recours à notre égard si nous ne régularisons pas cette facture??

Vous remerciant par avance pour vos réponses,

Jennifer21